MENSUEL DES CITOYENS D'ARMAGH
Novembre 2026 VOLUME 40 - NO 11

l'Armagh joie



JOYEUSE HALLOWEEN

ROY & ROULEAU
MAISON FUNÉRAIRE
LACHANCE SIGNATURE
PRÉARRANGEMENTS | MONUMENTS | CARTES FUNÉRAIRES
ARMAGH 418 466-2073 | SAINTE-CLAIRE 418 883-3715 | SAINT-DAMIEN 418 789-2143

RBQ : 5623-1962-01
GROUPE PGF inc.
Guy et Francis Pouliot
Entrepreneur Général
89, Route 281 Sud, Armagh Qc G0R 1A0
418 466-2232


• LES MARCHÉS •
Tradition
Armagh
Du lundi au dimanche
de 8h à 20h
42, rue Principale
418 466-2030

Une vaste gamme de produits
de décoration pour votre décor!
Les draperies
Chantal
29, rue St-Jean
Saint-Damien
Tél.: (418) 789-3152

Foxy Traiteur
ACCRÉDITÉ MAPAQ
• Buffets funérailles
& • Nourriture traditionnelle
Groupe ou personne seule
Sylvie Mercier, prop. 418 283-3605

BMR
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.
120, rue Principale, St-Lazare (Québec) G0R 3J0
agrizone
boutique inspiration
Matériaux de construction - Portes et fenêtres
Plomberie - Peinture - Décoration - Location - Poêles
Tél.: 418 883-3318 Téléc.: 418 883-3319
sletourneau@hletourneau.com
Sébastien, Philip, Virginie,Jano, Claudia

Mot de la mairesse

NUMÉROS IMPORTANTS

Municipalité d'Armagh
5, rue de la Salle
Armagh, Qc G0R 1A0

Tél.: 418 466-2916
Téléc.: 418 466-2409
Courriel: info@armagh.ca

www.armagh.ca

Travaux publics
581 983-9068

Bibliothèque Armagimo
418 466-3004

Parc des Chutes d'Armagh
418 466-2874

Fabrique d'Armagh
418 466-2382

École Belle-Vue
418 466-2191

Bureau de poste
418 466-2263

M.R.C. de Bellechasse
et collecte des ordures
418 883-3347

Hôpital de Lévis
418 835-7121

CLSC
1 888 883-2227

Hôpital de Montmagny
418 248-0630

Urgence 911

Info Santé 811

Info route 511

Sûreté du Québec
310-4141



Nouveauté au Parc des chutes d'Armagh : une nouvelle équipe pour faire vivre une expérience unique!

La Municipalité d'Armagh est heureuse d'accueillir M. Stéphane Corriveau, propriétaire et fondateur de la Ferme du Dolmen, à titre de chef cuisinier, ainsi que sa conjointe, Mme Nadia Berghella, à titre de superviseure du restaurant au Parc des chutes d'Armagh. Ils se joignent à l'équipe municipale avec le souhait de faire du restaurant un lieu accueillant, convivial et à l'image de notre magnifique région.

La Municipalité demeure gestionnaire du restaurant et souhaite, grâce à cette nouvelle équipe, offrir aux visiteurs une expérience qui saura marier les saveurs de notre territoire, la richesse de notre culture et la beauté d'un environnement naturel exceptionnel. Nous souhaitons que le restaurant devienne un lieu de rencontre où les citoyens comme les touristes pourront se rassembler, découvrir les produits d'ici et prolonger leur visite au cœur de ce site remarquable.

Nous sommes persuadés que Stéphane et Nadia contribueront au rayonnement du Parc des chutes d'Armagh et à enrichir l'expérience de tous ceux qui le fréquentent.

La réouverture du restaurant est prévue en décembre, à une date qui reste à confirmer. Nous avons hâte d'accueillir les motoneigistes ainsi que tous les autres visiteurs qui viendront profiter du Parc des chutes d'Armagh et de la beauté de notre région durant la saison hivernale.

Au nom de la Municipalité, je leur souhaite la bienvenue au sein de notre équipe municipale et leur adresse mes meilleurs vœux de succès dans cette nouvelle aventure!

Nous avons hâte de vous accueillir au Parc des chutes d'Armagh, où nature, saveurs et convivialité seront au rendez-vous!

Mélanie Bolduc, Mairesse d'Armagh



Voici les dates de tombée du journal l'Armagh'joie pour l'année 2026.

Les textes doivent être expédiés par courriel à la Municipalité, à reception@armagh.ca

23 novembre

Message de votre municipalité

COMMENT BIEN SE DÉPARTIR DES CENDRES SANS CAUSER UN INCENDIE !

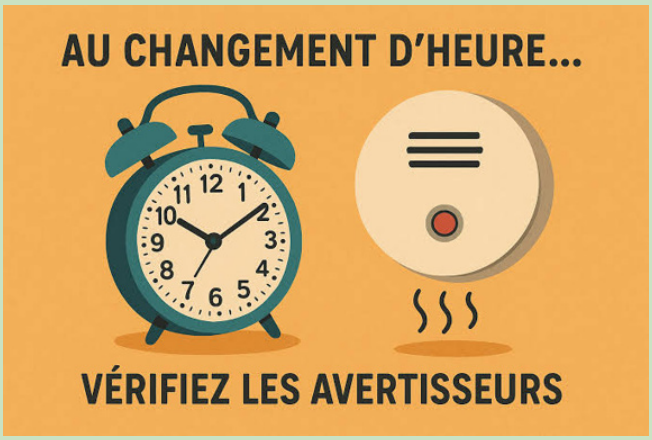
Trop souvent, le réflexe est de vider les cendres supposément froides dans un bac en plastique, en carton, ou de bois et de placer le tout à l'extérieur sur la galerie et/ou tout près de l'un des murs de la résidence. C'est là que le feu débute!

Assurez-vous d'enlever les cendres de votre appareil de chauffage régulièrement et de les disposer dans un contenant métallique avec un fond surélevé, muni d'un couvercle métallique. Par la suite, remisez le contenant loin de toute matière combustible, et sur un sol incombustible. Les cendres peuvent être encore chaudes après 7 jours. Dépassé ce délai de 7 jours, vous pourrez alors mettre les cendres dans votre bac de vidanges.



CHANGEMENT D'HEURE

Dans la nuit du samedi 31 octobre au dimanche 1er novembre, nous reculerons l'heure pour revenir à l'heure normale de l'Est. N'oubliez pas de vérifier vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, et le cas échéant, de remplacer les piles. Il est judicieux de profiter des changements d'heure pour le faire. Ce simple geste peut sauver votre vie et celle de ceux que vous chérissez. Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans attendre.





Message de votre municipalité

AVEZ-VOUS FAIT LE RAMONAGE DE VOTRE CHEMINÉE?

Plus de 1 100 feux de cheminée surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle d'incendie de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.

POURQUOI RAMONER?

Le ramonage contribue à prévenir les incendies. Il permet aussi :

- De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;
- Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Il est conseillé de faire ramoner la cheminée au moins une fois par année soit au printemps ou à l'automne. Un ramonage est aussi recommandé sur une base régulière selon la qualité et la quantité du bois brûlé.

Dénicher un ramoneur compétent

Le registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec peut être consulté afin de trouver ou de vérifier certaines informations sur un entrepreneur.

Vous pouvez également vous informer auprès des différentes associations de l'industrie du chauffage.

Un ramoneur professionnel devrait détenir les connaissances et l'expertise pour déceler des problèmes liés aux installations. Il devrait être en mesure de vous conseiller quant à l'utilisation et à l'entretien propres à chaque appareil en plus de posséder l'équipement, les outils et les vêtements de protection nécessaires pour effectuer un ramonage efficace et en toute sécurité.

Un bon ramonage

Afin de procéder efficacement au ramonage, le professionnel devra intervenir autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment. Il effectuera, entre autres, les tâches suivantes :

- Brosser la cheminée vigoureusement avec une brosse de grandeur adéquate;
- Vérifier l'état du système de chauffage en entier, nettoyer chacune de ses composantes, procéder à l'ajustement des pièces et vous faire part de tout bris ou anomalie;
- Vérifier les distances de dégagement autour de l'appareil ainsi que son installation générale.

Méfiez-vous d'un ramonage partiel qui n'inclut que le passage d'une brosse dans le conduit de la cheminée. Des interventions à l'intérieur du bâtiment devraient aussi être effectuées par un ramoneur professionnel et les résidus du ramonage devraient être retirés par celui-ci.



IMPORTANT!

Avant de procéder à la première flambée de la saison froide, pensez à examiner votre cheminée à l'aide d'un petit miroir afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.).

Le chauffage au mazout ou à l'anthracite nécessite un ramonage moins fréquent. Il est approprié de retirer la suie en ramonant la cheminée lorsque nécessaire. Cependant, il est recommandé de vous référer à un professionnel de ce type de chauffage qui possède les connaissances et l'expertise nécessaires pour vous conseiller.

Puisque qu'aucun dépôt n'est créé lors de la combustion du gaz naturel ou du propane, le ramonage de la cheminée n'est pas requis lors de l'utilisation des appareils de chauffage au gaz, sauf lorsque prescrit.

Qu'est-ce que le créosote?

La créosote est un dépôt formé par la fumée résultant d'une combustion incomplète ou d'une mauvaise combustion du bois. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un ramoneur professionnel peut l'éliminer efficacement.

Ne vous fiez pas uniquement aux bûches ou aux additifs de ramonage (chimique), puisque ces produits n'éliminent que partiellement les dépôts de créosote.

Comment prévenir la formation de la créosote?

Il est impossible d'empêcher complètement la formation de créosote lorsqu'on brûle du bois. Cependant, il est possible de limiter sa formation en adoptant ces quelques bonnes habitudes :

- Débuter votre attisée par des flammes ardentes (chaleur vive);
- Brûler du bois sec;
- Utiliser des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant ainsi moins de créosote.

Source : Sécurité publique du Québec

Dans notre municipalité







Dans notre municipalité







Dans notre municipalité







Bibliothèque Armagimo

Heures d'ouverture :

Lundi :	18 h 30 à 20 h
Mercredi :	10 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 20 h
Jeudi :	13 h à 15 h
Samedi :	9 h 30 à 12 h

Tél.: 418-466-3004 Courriel : armagimobibliotheque@gmail.com

APRÈS-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ

Nous vous attendons le dimanche 1er novembre, de 13 h à 16 h, pour un après-midi de jeux de société. Venez jouer seul, en famille ou entre amis! Tout le monde est le bienvenu!



AVIS AUX AMATEURS D'ÉCHECS !

Vous aimez jouer aux échecs ? Un joueur est à la recherche d'un partenaire pour partager de belles parties dans une ambiance conviviale !



Lieu : À la bibliothèque

Quand : Le premier dimanche de chaque mois

Heure : De 13 h à 16 h

Débutant ou joueur expérimenté, vous êtes les bienvenus !

Intéressé(e) ? Faites-nous parvenir votre nom à l'adresse suivante : armagimobibliotheque@gmail.com

Au plaisir de jouer avec vous !

Une belle réussite pour notre communauté!

La Bibliothèque Armagimo tient à remercier sincèrement tous les participants ainsi que les organismes présents lors de la journée « Ensemble pour notre communauté! », tenue le 17 octobre dernier.

Cette activité a permis de faire connaître les ressources et les services offerts dans notre milieu, tout en favorisant les échanges et les rencontres.

Merci à tous les organismes pour leur précieuse collaboration et leur engagement envers notre communauté. Ensemble, nous contribuons à bâtir un milieu de vie solidaire et accueillant!

De nouveaux bénévoles à la bibliothèque!

La bibliothèque est heureuse d'accueillir trois nouveaux bénévoles au sein de son équipe. Deux d'entre eux sont déjà actifs et contribuent au bon fonctionnement de la bibliothèque, tandis que le troisième est actuellement en attente de commencer son implication.

Nous sommes très reconnaissants de pouvoir compter sur de nouvelles personnes qui souhaitent donner de leur temps pour faire vivre notre bibliothèque. Nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions sincèrement pour leur engagement envers notre communauté!

Merci de contribuer à faire de notre bibliothèque un lieu accueillant et vivant!

GÉNÉALOGIE QUÉBEC

La passion et la curiosité de la généalogie vous habitent? Partez à la découverte de vos ancêtres grâce à votre carte d'abonné(e) de bibliothèque!

Généalogie Québec, ce sont des millions d'images et de fiches. Vous avez accès à des registres de mariage et de baptême, des photographies de pierres tombales, des cartes mortuaires, des registres paroissiaux et plus encore! Visionnez le certificat de mariage de vos parents, de vos grands-parents ou même de votre tout premier ancêtre arrivé au Québec.

Le Programme de recherche en démographie historique (PRDH), c'est un arbre généalogique massif regroupant tous les individus catholiques ayant vécu au Québec entre 1621 et 1849. Avec un seul ancêtre né, marié ou décédé au Québec avant 1861, retracez l'intégralité de vos racines canadiennes-françaises.

Besoin de renseignements additionnels sur nos ressources en généalogie, consultez les collections numériques sur le site Web du Réseau BIBLIO CNCA ou scannez le code QR. Pour bénéficier de ce service gratuit, vous devez avoir en main votre carte d'abonné(e) et votre NIP.



Voici quelques titres achetés pour les aînés grâce à la subvention :

- Le syndrome de l'intestin irritable
- Vaincre les problèmes respiratoires
- Vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire
- Zéro déchet : pièce par pièce
- Petit à petit : accompagner la mort, accompagner la vie
- Remèdes de famille
- Respirer : le pouvoir extraordinaire de la respiration
- Savoir lâcher prise : méditations quotidiennes
- Signes : et si le hasard n'existait pas?
- Stretching pour séniors

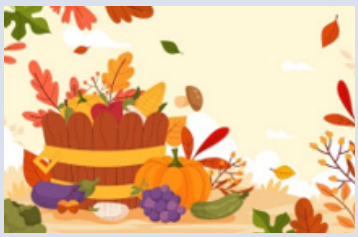
CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH

Pour le dîner du 14 octobre 2026 sur le thème : Bientôt l'Halloween, nous avons accueilli 54 personnes. Plusieurs d'entre vous avez contribué à mettre de l'ambiance en portant des accessoires ou vêtements en lien avec le thème. Nous vous remercions pour votre participation. Un repas gratuit a été attribué parmi les membres du club FADOQ Armagh, dont l'anniversaire était au mois d'octobre et qui étaient sur place. Deux prix de présence et le tirage moitié-moitié ont fait d'autres heureux.

Le prochain dîner aura lieu le **11 novembre 2026,** à la salle du complexe municipal, au 7 rue de la Salle, Armagh.

Thème : **Le temps des récoltes**

Menu : Soupe bœuf et orge
Saucisse créole
Pomme de terre purée
Pouding chômeur
Café et thé



Coût : 17$ pour les membres des clubs FADOQ Armagh et des environs. Le prix demandé est le même que le club doit payer pour le repas.

RÉSERVATION OBLIGATOIRE avant vendredi le 6 novembre 2026

Contacter Mmes Ginette Bernard 418-466-2927 ou
Pierrette Roy 418-466-2886

EN CAS D'ABSENCE, il est important de nous aviser avant vendredi le 6 novembre 2026.

Rappel : Pour une absence non annoncée avant la date, le repas sera préparé et facturé au club. Le respect de la consigne évite des dépenses supplémentaires…

Merci pour votre collaboration!

Vous avez la possibilité de jouer aux cartes ou à un autre jeu de société pendant que nous effectuons le rangement de la salle après le repas. Des jeux de cartes, crible et chromino sont à votre disposition. Profitez pleinement de ce moment de rencontre.

Abonnement
Un abonnement à la FADOQ vous donne accès à de nombreux avantages. Consultez le site web de la FADOQ, région Québec et Chaudière-Appalaches, afin de mieux connaître l'organisme et les différents rabais qui sont offerts. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Le coût de l'adhésion ou le renouvellement est de 30$ pour une année et 55$ pour 2 ans, pour les personnes de 50 ans et plus.

Les personnes de moins de 50 ans peuvent participer aux activités-repas, en payant le même prix, moyennant un abonnement à la carte affinité au coût de 12$ annuellement. Vous pouvez vous inscrire lors de nos rencontres. Cependant elle ne donne pas droit aux mêmes privilèges que les membres des clubs FADOQ. Vous ne recevrez pas d'avis de convocation, ne pourrez voter, ni assister aux assemblées générales annuelles du Club FADOQ.

Pour ceux et celles qui reçoivent leur demande de renouvellement par la poste, veuillez répondre et retourner votre paiement dans l'enveloppe déjà affranchie au secrétariat régional pour renouveler votre carte.

Pour une nouvelle adhésion ou information, communiquer avec Pierrette Roy au 418-466-2886.

Au nom de tous les membres du Conseil d'administration, je vous souhaite de bons préparatifs pour la saison hivernale!

Ginette Bernard, présidente

Louise Turmel, secrétaire

Club FADOQ Armagh

Les CFQ

Bonjour amies Fermières!

Joignez-vous à notre page Facebook pour ne rien manquer des activités

ATELIER DE DÉCORATIONS DE NOËL
- 19 novembre 2026 à 13 h 30

Venez vous mettre dans l'ambiance des fêtes en confectionnant une décoration au sous-sol de l'église d'Armagh. Le matériel est fourni.

RÉUNION RÉGULIÈRE - 19 novembre 2026, 18 h 30 : Réunion régulière

Nous vous invitons à la deuxième réunion régulière des membres. Apportez vos travaux, et venez prendre un café et un dessert avec nous!

MARCHÉ DE L'ENTRAIDE
- 27, 28 et 29 novembre 2026, de 9 h à 16 h

Le Marché se déroule au sous-sol de l'église d'Armagh. Les profits sont versés à la communauté chrétienne de St-Cajetan. N'hésitez pas à communiquer avec Louise Bernard au 418-466-2415 si vous souhaitez faire du bénévolat lors de ces journées !

POSTES À COMBLER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les postes de vice-présidente, de trésorière et de conseillère aux arts textiles sont disponibles. Vous souhaitez vous impliquer, mais aimeriez savoir en quoi ça consiste? Il nous fera plaisir de prendre un moment pour en parler!

Pour plus de renseignements, contactez Caroline Mongrain au 418-575-7640.

CAFÉ + JASETTE + BÉNÉVOLAT = BONHEUR !

Les mardis et les jeudis, venez nous rejoindre au sous-sol de l'église pour préparer les Marchés de l'Entraide.

Pas besoin de réserver, pas besoin d'être experte :

on vient, on aide, on placote… et on repart avec le sourire !

MARCHÉ DE L'ENTRAIDE

ARMAGH

Du : *27 au 29 novembre 2026*

De : *9h à 16h*

Au : *sous-sol de l'église d'Armagh*



Grâce à la générosité de nombreux donateurs vous trouverez :

DE TOUT : vêtements, jouets, livres, décorations, quincaillerie, meubles, antiquités et autres
POUR TOUS : bébés, enfants, adolescents (es), hommes et femmes

À PRIX TRÈS ABORDABLE - <u>ARGENT COMPTANT SEULEMENT</u>

BIENVENUE À TOUS!

Vous pourrez vous procurer des articles confectionnés par nos Fermières et contribuer aux causes caritatives des CFQ

Organisé au profit de la communauté chrétienne de St-Cajetan par le Cercle de Fermières Armagh



FÊTE DE NOËL

La municipalité d'Armagh organise une distribution de cadeaux pour les enfants d'Armagh âgés entre 0 et 12 ans.

Le 12 décembre, dès 13h30, au lieu la distribution de cadeaux jusqu'à 16h00.

La journée se terminera avec la traditionnelle parade qui quittera le Chalois autour de 16h00.

Pour participer, vous devez remplir le coupon plus bas.

Retourner le coupon avec la somme de 15$/enfant au bureau municipal dans la boite aux lettres grise au plus tard le 14 novembre.

Nom de l'enfant : _____

Âge de l'enfant : _____ Sexe : _____

Téléphone : _____

Signature du parent : _____

Ne pas oublier le 15$/enfant pour que l'inscription soit valide.

Fête de Noël

Joignez-vous à nous pour la fête de Noël :

Samedi le 12 décembre

13h30 à 16h00 : Distribution des cadeaux au chalois

16h : Départ de la parade

Nous espérons avoir plusieurs participants pour la parade afin de partager la magie de Noël à tous les habitants du village.

Inscription pour la parade par courriel au :
loisirarmagh@hotmail.com
Inscription obligatoire

Au plaisir de vous y voir en grand nombre !

Ho Ho Ho!

Bon à savoir

Le balado des jeunes de Bellechasse



Abonnez-vous à Agir Collectivement dans Bellechasse

YouTube





MRC Bellechasse



MRC de Bellechasse

Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!

Pour faciliter la collecte des bacs verts et bleus pendant la période hivernale

- Pour faciliter les opérations de déneigement, il est primordial que vos bacs soient disposés dans votre entrée de stationnement et non sur le trottoir ou dans la rue.
- Assurez-vous que le couvercle de vos bacs soit bien fermé afin d'éviter l'accumulation de neige à l'intérieur.
- Disposez votre bac près de la route le soir précédant la collecte, puisque celle-ci débute très tôt le matin.
- Laissez une distance d'au moins un mètre entre votre bac et les différents obstacles à proximité (ex. : véhicule, boîte aux lettres, poteau, etc.)



Procès-verbal

Le 6 octobre 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le **6 octobre 2026** à 19 h 30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Gilles Lacroix
Siège #2 - Daniel Bédard
Siège #4 - Véronique Dumouchel
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Christian Therrien

Est absente: Siège #3 - Sue-Élène Belisle

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc.

Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-10-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Véronique Dumouchel,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE
- 3.1 - Séance ordinaire du 1er septembre 2026

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

5 - LÉGISLATION
- 5.1 - Adoption du Règlement 227-2026 modifiant le règlement de zonage 196-2022
- 5.2 - Dépôt | Certificat de conformité REG 226-2026 modifiant le Règlement sur les permis et certificats
- 5.3 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 232-2026 modifiant le Règlement de construction numéro 198-2022
- 5.4 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 233-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 196-2022

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL
- 6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables

7 - ADMINISTRATION
- 7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse
- 7.2 - Contribution au souper bénéfice de Saint-Nérée
- 7.3 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) | Programmation de travaux version 2
- 7.4 - Entérinement de l'inscription de la coordonnatrice des loisirs et du Parc des chutes au congrès de l'Association québécoise du loisir public (AQLP)2026
- 7.5 - Demande d'autorisation de stationnement d'un autobus | Autobus Fournier inc.
- 7.6 - Entérinement de l'inscription de la directrice générale et greffière-trésorière au Colloque zone de Saint-Jean-Port-Joli
- 7.7 - Renouvellement de l'adhésion à la Fédération des pêcheurs et des chasseurs
- 7.8 - Démission de l'employée #302
- 7.9 - Affichage du poste d'adjoint(e) administratif(ve) - Profil comptabilité
- 7.10 - Ajustement salarial de l'employé #176

8 - SÉCURITÉ INCENDIE
- 8.1 - Dépôt du rapport mensuel | Septembre 2026

9 - VOIRIE
- 9.1 - Renouvellement - Contrat de déneigement | Prise d'eau sèche (rang Saint-Joseph)

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT
- 10.1 - Travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration - Recommandation de paiement #6
- 10.2 - Travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration - Recommandation de paiement #2

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 11.1 - Dépôt | Liste des permis
- 11.2 - Recommandation CCU | Encadrement sur l'implantation d'un garage métallique (dôme) sur le territoire de la municipalité d'Armagh

12 - LOISIRS ET CULTURE
- 12.1 - Motion de reconnaissance des efforts de la bibliothèque municipale

13 - PARC DES CHUTES
- 13.1 - Ajustement des tarifs d'entrée au Parc des chutes d'Armagh
- 13.2 - Demande de prix | Pancarte de signalisation au Parc des chutes d'Armagh

14 - FAMILLES ET AÎNÉS

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

PROJET

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE
2026-10-02

3.1 - Séance ordinaire du 1er septembre 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Christian Therrien,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-10-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Il est proposé par M. Christian Therrien,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer en date du 6 octobre 2026 pour un montant total de 366 028,37 $.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC
CONGRÈS ANIMATION LOISIR **787,58 $**

AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECTRICIEN INC.
FILAGE P.CHUTES, POMPE US.ÉPU **365,05 $**
US.FILTRATION, ÉCOCENTRE,P.CHUTES **7 815,60 $**
RÉP.FIL P.CHUTE,THERMOSTAT RÉSERVOIR **363,47 $**
REMP.PANNEAUX ÉLEC.CASERNE **4 642,56 $**

BENEVA
ASSURANCES COLLECTIVES SEPT. **1 502,51 $**
ASSURANCES COLLECTIVES OCT. **2 763,87 $**
ASSURANCES COLLECTIVES JUIN **1 502,51 $**

BÉTON PROVINCIAL
RÉP.PUISARD RUE PRINC.&PONCEAU **14 249,15 $**

BONAIRSD INC.
FACT.#6 VENTILATION US.ÉPUR. **9 930,75 $**
RETENUE FACT. PROG.#6 **1 103,42 $**

CARRIÈRES RIVE-SUD INC.
PONC.7E RG, RUE PRINC.&ST-CHAR **6 451,00 $**

CASSE-CROUTE LA FRITOUILLE
RÉUNION D'ÉQUIPE **76,75 $**

CONSTRUCTION MARIO LEMIEUX INC
BANCS TERRASE PARC CHUTES **1 859,69 $**
ARCHE, TERRASSE - PARC CHUTES **24 299,48 $**

CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T INC.
TOITURE PAVILLON PARC CHUTES **30 008,48 $**

CRÉAPHISTE
JOURNAL OCTOBRE-24 PAGES **895,66 $**

DÉBROUSSAILLEMENT ADAM VACHON
DÉBROUSSAILLAGE DE FOSSÉS **16 039,01 $**

DOLLARAMA
SERVIETTE SALLE BILLARD **6,33 $**

ÉCO VERDURE
AÉRATION TERRAIN BALLE-SOCCER **300,41 $**

EMCO CORPORATION
98 SACS ASPHALTE FROIDE **1 042,25 $**

EMS INGÉNIERIE INC.
ÉTUDE AQ ET ÉGOUT RUE TURGEON **9 939,59 $**

ENTREPRISES ÉRIC TALBOT (LES)
ÉLAGAGE/ ARBRE TERRAIN LOISIRS **488,64 $**

ENTREPRISES G. POULIOT LTÉE
CIMENT BORDURE RÉP.PUISARD **580,26 $**

EUROFINS ENVIRONEX
ANALYSES EAU PUITS PRIVÉS **800,51 $**
ANALYSES EAU POTABLE **281,81 $**
ANALYSES EAUX USÉES **98,54 $**
ANALYSES EAUX USÉES **1 134,17 $**
ANALYSES EAU POTABLE **99,80 $**
ANALYSES EAUX USÉES **68,70 $**

EXCAVATION GÉRARD POULIOT INC.
GRAVIER PONCEAU 7E RANG **1 424,78 $**

EXTINCTEURS MONTMAGNY INC
VÉR.EXTINTEURS +LUM. URGENCE **861,39 $**

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE CHASSEURS PÊCHEURS
RENOUVELLEMENT MEMBRE #12097 **150,00 $**

GROUPE CONSEIL UDA
PLAN PROTECTION PEPPSEP **5 346,34 $**

GROUPE JLD LAGUË INC.
ENT. RÉP. TRACTEUR GAZON **1 864,64 $**

GROUPE P.G.F. INC.
2.5H CAMION PONCEAU 7E RANG **558,37 $**

GROUPE VIGIL
SERV.SURVEILLANCE CAMÉRA P.C. **206,96 $**

HYDRO-QUÉBEC
ÉLECT. FEU CLIGNOTANT -62 JRS **31,94 $**
ÉLECT.ENTRÉE SUD 62 JRS **26,62 $**
ÉLECT. ENTRÉE NORD-62 JRS **26,62 $**
ÉLECT. ÉCOCENTRE **474,85 $**
ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO **454,16 $**
ÉLECT.USINE ÉPURATION 31 JRS **2 079,59 $**
ÉLECT.POSTE REFOULEMENT-60JRS **332,44 $**
ÉLECT.PARC DES CHUTES-60JRS **1 027,59 $**
ÉLECT. CASERNE-62 JRS **326,93 $**
ÉLECT.RÉS. EAU POTABLE-62 JRS **56,16 $**
ÉLECT. CHALOIS-62 JOURS **295,79 $**
ÉLECT.PANNEAU CHALOIS-62 JRS **36,65 $**
ÉLECT. LUMIÈRES RUE - 30 JOURS **602,09 $**
ÉLECT. CMPLEXE - 30 JOURS **487,76 $**

ICI MÉDIAS INC.
PUB. RESTAURANT PARC CHUTES **1 326,31 $**

INFO-MANIAC
ACHAT PORTABLE LOISIRS **1 632,58 $**
AUGMEN. MÉMOIRE VIVE SERVEUR **402,41 $**

INT COMMUNICATION
CONTRAT SERVICE SITE INTERNET **86,18 $**

JACQUES THIBAULT (PIERREVILLE)
VÉRIF. CAMIONS INCENDIE+POMPE **1 178,49 $**

LNA HYDROGÉOLOGIE ENVIRONNEMENT
PGA-EAU/RÉHABILITATION PUITS **16 506,27 $**

PROJET

LUSSIER
10E VERS. MUTUELLE PRÉVENTION **95,81 $**

M.R.C. DE BELLECHASSE
7 TRANSPORTS ROLL OFF **3 080,00 $**

MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.
BÉTON-AMÉNAGEMENT COMPLEXE **51,42 $**
ACCES.ÉLECT.-ADHÉSIF-CLÉS **362,42 $**
VADROUILLE,SAC ORDURE,ADHÉSIF **174,12 $**
MANCHON RÉP. PUISARD RUE PRINC. **36,15 $**
RÉP.PUISARD, SALLE, ESTRADES **295,15 $**

MAHEU & MAHEU INC.
GESTION PARASIT. AOÛT-SEPT-OCT **120,61 $**

MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ
RÉUNION D'ÉQUIPE **27,75 $**

ME MYRIAM COUILLARD EN FIDÉICOMMIS
AJUST. TAXES ACHAT GARAGE **37 437,50 $**

MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)
RÉP.ACCOT. ET GRILLE PLUVIALE **639,55 $**
DÉBL.PONCEAU & EXCAVER VALVE **354,99 $**

MINISTRE DES FINANCES (SQ)
VERSEMENT #2 SURETÉ DU QUÉBEC **57 736,00 $**

MOTEL BLANCHE D'IBERVILLE
HÉBERGEMENT COLLOQUE ADMQ **141,62 $**

NOVACO
PAP.MAINS&TOILETTE,SAC POUB **230,72 $**

NOVICOM TECHNOLOGIES INC.
INTERNET POSTE REFOULEMENT **45,94 $**
INTERNET POSTE REFOULEMENT **45,94 $**
INTERNET CASERNE **45,94 $**
TÉLÉPHONE IP US. FILTRATION **17,72 $**
INTERNET US. ÉPURATION **114,98 $**
INTERNET ÉCOCENTRE **40,19 $**
INTERNET USINE FILTRATION **45,94 $**
INTERNET CHALOIS **45,94 $**

OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.
LAME BÉTON-AMÉNAGE. COMPLEXE **319,63 $**
LOCAT. JUMP. JACK RÉP. PUISARD **170,11 $**
RÉP. PONCEAU RANG 7 **57,49 $**

P.A. MORIN IMPRESSION DESIGN
CRÉDIT VÊTEMENTS CORPORATIFS **(129,69) $**
VÊTEMENTS CORPORATIFS **436,34 $**
VÊTEMENTS CORPORATIFS **229,61 $**
VÊTEMENTS CORPORATIFS **248,35 $**
VÊTEMENTS CORPORATIFS **274,91 $**
VÊTEMENTS CORPORATIFS **123,25 $**

PAQUET & FILS LTÉE
ESSENCE VOIRIE.AQ.ÉG.POMPIER **854,48 $**
HUILE CHAUFFAGE CASERNE **1 964,16 $**
HUILE À MOTEUR **5,14 $**

PASSEPORT ANIMAL INC.
SERV.ANIMALIERS OCT.+PLAINTES **591,61 $**

PGA EXPERTS
DESSIN AMÉNAGEMENT TERRASSE **672,50 $**

POMPES M.C. (LES)
RÉHABILITATION PP3-PP4 **63 070,69 $**

PUROLATOR INC.
TRANSP.PANNEAU INCENDIE P.CHU **25,09 $**

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
VÉRIFICATIONS DIVERSES **508,76 $**

REMBOURSEMENTS DIVERS **1 045,17 $**

RREMQ - AON HEWITT
RÉGIME RETRAITE AOÛT **3 877,15 $**

SERRES LALIBERTÉ INC.
MURET-AMÉNAGEMENT COMPLEXE **5 961,96 $**

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
MEDIAPOSTE JOURNAL D'OCTOBRE **149,00 $**

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BELLECHASSE
SOLDE RENOUV.ABONNEMENT 2ANS **90,00 $**

SOLUTIONS IT CLOUD
8 LICENCES COURRIELS **117,39 $**
LICENCES COURRIELS **8,17 $**

SPECTRALITE SIGNOPLUS
SIGNALISATION INCENDIE P.C. **431,16 $**

TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE & INTERNET)
TÉLÉPHONE PARC DES CHUTES **88,13 $**
INTERNET PARC DES CHUTES **68,99 $**
TÉLÉPHONE PARC DES CHUTES **88,13 $**
TÉL+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX **580,42 $**
TÉLÉPHONE PARC DES CHUTES **88,13 $**

TRANSP.JEAN-FRANÇOIS ROY/9264-0176 QUÉBEC
AMÉNAGEMENT COMPLEXE **856,56 $**

TURCOTTE 1989 INC.
TECQ EAUX USÉES-DEMANDE #3 **3 444,15 $**

VIDÉOTRON LTÉE
CELLULAIRES EMPLOYÉS **177,18 $**
CELLULAIRES EMPLOYÉS **177,18 $**

VITRERIE MARCEL MORIN
CHANGEMENT FENÊTRES CHALOIS **869,21 $**

Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

2026-10-04

5.1 - Adoption du Règlement 227-2026 modifiant le règlement de zonage 196-2022

CONSIDÉRANT QUE des imprécisions ont été remarquées dans le cadre de l'application des différents règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux dispositions relatives à des sujets divers des règlements d'urbanisme doivent être apportées afin d'améliorer leur application et de minimiser les interprétations possibles;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées afin d'améliorer l'efficacité de l'application des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux dispositions relatives à des sujets divers des règlements d'urbanisme doivent être apportées afin d'uniformiser leur application sur le territoire des municipalités des MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE les modifications aux dispositions relatives à des sujets divers des règlements d'urbanisme n'ont pas pour but de rendre plus restrictives les dispositions dont font objet les modifications;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné à la séance

PROJET

ordinaire du 3 mars 2026;

CONSIDÉRÉANT QU'un avis public pour la tenue d'une consultation publique a été affiché aux endroits désignés le 5 août 2026;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue à la salle municipale le 13 août 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis public aux personnes habiles à voter a été affiché aux endroits désignés le 10 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du registre mis à disposition aux citoyens le 21 septembre 2026 ne fait pas l'objet d'un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 227-2026 ne présente aucune modification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le Règlement 227-2026 modifiant le Règlement de zonage 196-2022 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

5.2 - Dépôt | Certificat de conformité REG 226-2026 modifiant le Règlement sur les permis et certificats

Conformément aux articles 555 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.M.), la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat de conformité de la procédure entourant l'adoption du Règlement no 226-2026 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 199-2022.

5.3 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 232-2026 modifiant le Règlement de construction numéro 198-2022

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller, Guylain Chamberland, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 232-2026 modifiant le Règlement de construction numéro 198-2022.

Une copie du projet de règlement, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, est soumis au conseil.

5.4 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 233-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 196-2022

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller, Guylain Chamberland, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement numéro 233-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 198-2022.

Une copie du projet de règlement, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, est soumise au conseil.

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables

Les conseillers et conseillères responsables de leur dossier respectif présentent un résumé des dossiers sous leur responsabilité.

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le conseil prend acte du procès-verbal de la MRC de Bellechasse du 16 septembre 2026.

2026-10-05

7.2 - Contribution au souper-bénéfice de Saint-Nérée

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Nérée organise un souper-bénéfice au coût de 75 $ par billet;

ATTENDU que le conseil municipal d'Armagh souhaite contribuer à cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Lacroix,
Appuyé par Mme Véronique Dumouchel,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ (OU À LA MAJORITÉ) DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'achat de deux (2) billets pour le souper-bénéfice de la Municipalité de Saint-Nérée, pour un montant total de 150$.

ADOPTÉE

2026-10-06

7.3 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ) | Programmation de travaux version 2

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Véronique Dumouchel,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement.

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

PROJET

2026-10-07

7.4 - Entérinement de l'inscription de la coordonnatrice des loisirs et du Parc des chutes au congrès de l'Association québécoise du loisir public (AQLP)2026

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise du loisir public (AQLP) se tiendra du 6 au 8 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription s'élèvent à 719.16 $ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions devaient s'effectuer avant le 6 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE cet événement fait partie de la formation continue du poste des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Gilles Lacroix,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'inscription de la coordonnatrice des loisirs et du Parc des chutes qui se tiendra du 6 au 8 octobre 2026, au coût de 719.16 $ taxes incluses.

QUE les frais d'inscription ainsi que les frais inhérents reliés à cette activité soient assumés par la Municipalité.

ADOPTÉE

2026-10-08

7.5 - Demande d'autorisation de stationnement d'un autobus | Autobus Fournier inc.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de stationnement d'Autobus Fournier inc. pour la période du 15 octobre 2025 au 24 juin 2027 et que le service est essentiel pour assurer le transport scolaire aux enfants de la Municipalité;

ATTENDU QUE le stationnement de nuit est interdit entre 23h et 7h du 1er novembre au 15 avril;

ATTENDU QU'Autobus Fournier inc. avait fait une demande identique l'année dernière et l'entreprise avait respecté tous les termes de son contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Véronique Dumouchel,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER la demande d'Autobus Fournier inc. aux conditions révisées du contrat de l'année dernière soit pour un montant de 700.00$.

ADOPTÉE

2026-10-09

7.6 - Entérinement de l'inscription de la directrice générale et greffière-trésorière au Colloque zone de Saint-Jean-Port-Joli

CONSIDÉRANT QUE le Colloque Tournée Zone 2026 s'est tenu les 16 et 17 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription s'élèvent à 170$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque constitue une activité de formation en milieu municipal pertinente et nécessaire, notamment en raison des changements récents et à venir en matière législative, de gestion contractuelle et d'autres obligations administratives applicables aux municipalités;

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité d'assurer une mise à jour continue des connaissances de la direction générale afin de maintenir une saine gestion et une conformité aux exigences légales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,

Appuyé par M. Gilles Lacroix,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ENTÉRINER l'inscription de la directrice générale et greffière-trésorière au Colloque Tournée Zone 2026 qui s'est tenu les 16 et 17 septembre 2026, au coût de 170 $ avant taxes.

QUE les frais d'inscription ainsi que les frais inhérents reliés à cette activité aient été assumés par la municipalité.

ADOPTÉE

2026-10-10

7.7 - Renouvellement de l'adhésion à la Fédération des pêcheurs et des chasseurs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh souhaite renouveler son adhésion à la Fédération des pêcheurs et des chasseurs;

CONSIDÉRANT QUE le coût du renouvellement de l'adhésion est de 150 $ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion permet d'obtenir une subvention pour la fête de la pêche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par Mme Véronique Dumouchel,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE RENOUVELER l'adhésion à la Fédération des pêcheurs et des chasseurs au coût de 150 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

2026-10-11

7.8 - Démission de l'employée #302

ATTENDU QUE l'employée #302 a été embauchée par la Municipalité le 31 août 2026;

ATTENDU QUE l'employée #302 a remis sa démission datée du 25 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Lacroix,

Appuyé par M. Christian Therrien,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER la démission de l'employée #302.

DE REMERCIER l'employée pour les services rendus à la Municipalité et lui souhaite du succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

2026-10-12

7.9 - Affichage du poste d'adjoint(e) administratif(ve) - Profil comptabilité

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjoint(e) administratif(ve) – Profil comptabilité est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au recrutement afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des opérations de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que le poste soit affiché afin de permettre le recrutement d'une personne qualifiée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Christian Therrien,

PROJET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AFFICHER le poste d'adjoint(e) administratif(ve) – Profil comptabilité.

QUE l'affichage du poste de 1er octobre dernier soit autorisé, afin de procéder au recrutement pour assurer la continuité et le bon fonctionnement des opérations de la Municipalité.

ADOPTÉE

2026-10-13

7.10 - Ajustement salarial de l'employé #176

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à un ajustement salarial pour l'employé municipal #176;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement salarial prend effet à compter du 27 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Lacroix,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'ajustement salarial de l'employé municipal #176 concerné à compter du 27 septembre 2026.

QUE cet ajustement salarial n'est pas rétroactif et s'applique uniquement aux heures travaillées à compter du 27 septembre 2026.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Dépôt du rapport mensuel | Septembre 2026

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service incendie du mois de septembre 2026.

9 - VOIRIE

2026-10-14

9.1 - Renouvellement - Contrat de déneigement | Prise d'eau sèche (rang Saint-Joseph)

ATTENDU QUE le contrat de déneigement pour la prise d'eau sèche située dans le rang Saint-Joseph doit être renouvelé pour l'année 2026-2027;

ATTENDU QUE Monsieur Patrick Leblond a été référé pour ledit contrat auprès de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a retenu son offre de service pour un montant de 750$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Therrien,
Appuyé par M. Gilles Lacroix,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER le contrat à M. Patrick Leblond pour le déneigement de la prise d'eau sèche située dans le rang Saint-Joseph au prix de 750 $ taxes en sus pour l'année 2026-2027.

ADOPTÉE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2026-10-15

10.1 - Travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration - Recommandation de paiement #6

ATTENDU QUE des travaux de mise aux normes sont en cours à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE l'entreprise BONAIRSD inc. a transmis sa facture pour les travaux exécutés pour la période du 1er au 30 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par Mme Véronique Dumouchel,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité, suite à la recommandation de M. Arnaud Côté, ingénieur de la firme EMS surveillant des travaux, verse un montant de 9 930.75 $ taxes incluses.

Ce montant est financé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉE

2026-10-16

10.2 - Travaux de mise aux normes à l'usine d'épuration - Recommandation de paiement #2

ATTENDU QUE des travaux de mise aux normes sont en cours à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE l'entreprise Turcotte 1989 inc. a transmis sa facture pour les travaux exécutés pour la période du 1er au 30 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Gilles Lacroix,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité, suite à la recommandation de M. Arnaud Côté, ingénieur de la firme EMS surveillant des travaux, verse un montant de 3 444.15 $ taxes incluses.

Ce montant est financé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 - Dépôt | Liste des permis

Dépôt de la liste des permis du mois de septembre 2026.

2026-10-17

11.2 - Recommandation CCU | Encadrement sur l'implantation d'un garage métallique (dôme) sur le territoire de la municipalité d'Armagh

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande visant l'implantation d'un dôme sur le lot 4 276 542, situé dans une zone mixte du périmètre urbain de la Municipalité d'Armagh;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale actuelle ne prévoit pas un encadrement spécifique permettant de traiter de façon uniforme les demandes visant l'implantation de ce type de structure;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la MRC de Bellechasse visant à prévoir un encadrement réglementaire pour ce type de demande;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le règlement de zonage afin d'établir des normes claires et uniformes applicables aux dômes en zone mixte située dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de procéder à l'adoption du règlement numéro 233-2026 modifiant le règlement de zonage qui permettra d'encadrer adéquatement l'implantation de ces structures et d'assurer une application uniforme de la réglementation pour les demandes présentes et futures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de considérer demande d'implantation d'un dôme sur le lot 4 276 542 conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 233-2026 et au respect de l'ensemble des normes qui y sont prévues;

EN CONSÉQUENCE,

PROJET

Il est proposé par M. Christian Therrien,
Appuyé par Mme Véronique Dumouchel,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PROCÉDER au processus d'adoption du Règlement numéro 233-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 196-2022, afin d'établir un encadrement clair et uniforme relativement à l'implantation des garages métalliques sous apparence de dômes dans les zones mixtes situées à l'intérieur du périmètre urbain en excluant les zones résidentielles;

DE CONSIDÉRER favorablement la demande visant l'implantation d'un dôme sur le lot 4 276 542, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 233-2026 et au respect de l'ensemble des normes et conditions qui y sont prévues;

D'EXIGER au propriétaire du lot 4 276 542 soit tenu de procéder à la fermeture du dôme conformément aux dispositions applicables aux bâtiments complémentaires, et ce, au cours de la même année que son implantation.

ADOPTÉE

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Motion de reconnaissance des efforts de la bibliothèque municipale

Le conseil municipal souhaite souligner avec fierté l'atteinte du niveau 4 sur 5 de la certification BiblioQUALITÉ 2026 par la bibliothèque municipale d'Armagh.

Le conseil tient à reconnaître et à remercier sincèrement les responsables de la bibliothèque ainsi que l'ensemble des bénévoles pour leur engagement, leur dévouement et les efforts constants consacrés au développement et au maintien d'un service de bibliothèque de qualité au sein de la communauté.

Cette reconnaissance témoigne de l'importance accordée par la Municipalité à la culture, à la lecture et à l'accès à la connaissance, ainsi que du travail accompli collectivement pour offrir un service apprécié et accessible aux citoyens d'Armagh.

Le conseil municipal félicite chaleureusement toutes les personnes qui contribuent, de près ou de loin, au succès et au rayonnement de la bibliothèque municipale.

13 - PARC DES CHUTES

2026-10-18

13.1 - Ajustement des tarifs d'entrée au Parc des chutes d'Armagh

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh est responsable de la gestion et de l'administration du Parc des Chutes d'Armagh;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à un ajustement de la tarification applicable à l'entrée au Parc des Chutes d'Armagh afin de simplifier la grille tarifaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Véronique Dumouchel,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle grille tarifaire pour l'entrée au Parc des Chutes d'Armagh, à compter du 7octobre 2026 comme suit :

Catégorie	Tarif
Adulte	8 $
Enfant de 13 à 17 ans	5 $
Enfant de 12 ans et moins	Gratuit
Famille	18 $

QUE cette nouvelle tarification remplace toute tarification antérieure applicable à l'entrée au Parc des Chutes d'Armagh.

QUE cette tarification ne concerne que le coût d'entrée; celui du stationnement reste identique.

QUE la direction générale soit autorisée à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la mise en application et l'affichage de cette nouvelle tarification.

ADOPTÉE

2026-10-19

13.2 - Demande de prix | Pancarte de signalisation au Parc des chutes d'Armagh

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh réalise un projet de bonification de l'accès au site du Parc des chutes d'Armagh;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ce projet, il est nécessaire d'améliorer la signalisation afin de faciliter l'accès et l'orientation des visiteurs vers le site du Parc des chutes d'Armagh;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de deux fournisseurs pour la fourniture des pancartes de signalisation;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions :

- Lettrage Maska : 1 824,97 $ + taxes;
- Imprimerie Appalaches inc. : 1 533,95 $ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Véronique Dumouchel,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ (OU À LA MAJORITÉ) DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER Imprimerie Appalaches inc. pour la réalisation des pancartes de signalisation, dans le cadre du projet de bonification de l'accès au site du Parc des chutes d'Armagh.

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

QUE ces sommes soient inscrites dans le Programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

14 - FAMILLES ET AÎNÉS

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2026-10-20

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Gilles Lacroix,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la séance soit levée. La séance est levée à 20 h 09.

ADOPTÉE

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière

Prochaine séance: 3 novembre 2026

PROJET

CONSTRUCTION–RÉNOVATION C.D.T. INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
418 243-2422
Cell. : 418 805-5835
construction-cdt@outlook.com
construction-renovationcdt.com

367, Boulevard St-Pierre
St-Raphaël QC G0R 4C0
R.B.Q. : 5671-9586-01

• TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
• PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
• FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Micro excavation Bellechasse
R.B.Q. 5664-1749-01

Pour vos petits et moyens travaux de tous genres au meilleur prix.

Spécialités: Endroits restreints, nivelage creusage, drainage, marteau hydraulique

NOUVEAU
Inspection de drain par camera

Sylvain Asselin, prop
C. 581.888.6237

LÀ

pour tous vos besoins en assurance

1 888 265-7940

PROMUTUEL
ASSURANCE
CÔTE-SUD

ATELIER MÉCANIQUE JC
UNI-PRO

VÉHICULES . VTT . MOTONEIGE
Mécanique générale / Alignement

581 745-6972

MARIO LEMIEUX CONSTRUCTION
RBQ 8345-6756-37

Votre partenaire clé!

APCHQ
GARANTIE

235, rue Commerciale
Saint-Damien
418 883-5852

constmlemieux@telus.net
www.constructionmariolemieux.com

Accompagnement GRATUIT
pour les résidents de la MRC de Bellechasse



Le Carrefour
Employabilité • Travail de rue
Immigration

Contactez-nous!
418 887-7117

• Soutien à la recherche d'emploi et à la rédaction de CV
• Soutien à l'accueil et l'intégration en immigration
• Orientation de carrière • Projets jeunesse
• Bénévolat, entrepreneuriat et volontariat
• Éducation financière • Séjours exploratoires
• Travail de rue

Avec la participation financière de Québec

Prenez note que les services-conseils en employabilité, offerts à la portion 16-35 ans de la population de la MRC de Bellechasse, sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.

DOMINIQUE VIEN

Députée
Bellechasse — Les Etchemins — Lévis



dominique.vien@parl.gc.ca

Fadoq
Dîner

Messe

VIACTIVE
13h30

Mardi 9h15

Karaté
Dimanche de 10h à 11h
Mercredi de 18 h 30 à 19 h 30
Jeudi de 18h30 à 19h30

Bibliothèque
Lundi : 18 h 30 à 20 h
Mercredi : 10 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 20 h
Jeudi : 13 h à 15 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h

Réunion
Fermières

Salle municipale

NOVEMBRE 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 Messe commémorative des défunts Après-midi de jeux	2	3 Séance du conseil 19h30	4	5	6	7 Marché de Noël
8 Marché de Noël	9	10	11 Fadoq Dîner	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22 Messe 11h	23 l'Armagh'joie	24	25	26	27 Marché de l'entraide	28 Marché de l'entraide
29 Marché de l'entraide	30					

Aperçu des activités du mois de décembre

1er décembre : séance de conseil
4 décembre : bac bleu
8 décembre : dernier cours de yoga
9 décembre : Dîner Fadoq
11 décembre : bac vert
12 décembre : Fête de Noël
17 décembre : Fermières
18 décembre : bac bleu
20 décembre au 2 janvier 2027 : bibliothèque et bureau municipal fermés pour les vacances des fêtes

